



Qualitair

ALPES MARITIMES
ALPES DE HAUTE-PROVENCE
HAUTES - ALPES

Campagne de mesure de la qualité de l'air
sur la commune de

PEILLON

PEILLON

Objectif de l'étude

Connaître les niveaux de pollution pour l'implantation d'une station de mesures fixe

Durée de la campagne : 28 jours - 15 novembre/12 décembre 2001

Moyens à disposition : camion laboratoire mobile régional

Polluants analysés : SO₂, CO, PM10, O₃, NO_x (NO et NO₂) et les hydrocarbures.

Présentation de la zone étudiée

Population concernée : 1 230 habitants

Densité : 141 hbts/km²

Sources de pollution proche : trafic routier, cimenterie

Environnement : industriel

Emplacement exact : quartier des Novaines

Spécificité topographique : En fond de vallée, dans la vallée du Paillon de l'Escarène.

Météorologie moyenne sur la période d'étude :

Température	Vitesse Vent	Pluviométrie*	Hygrométrie	Rayonnement moyen/jour*
6,4 °C	0,5 m/s	11,6 mm	80 %	699 J/cm ²

* : Données Météo France, station Nice Aéroport

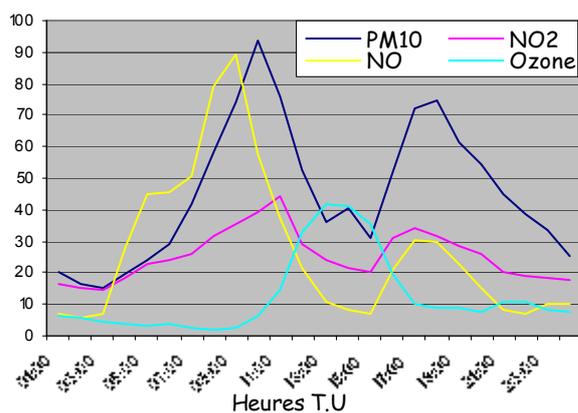
Le vent dominant est caractérisé par un régime de brises alternées, orientées principalement Sud le jour (brise de mer) et Nord la nuit (brise de terre).

Résultats

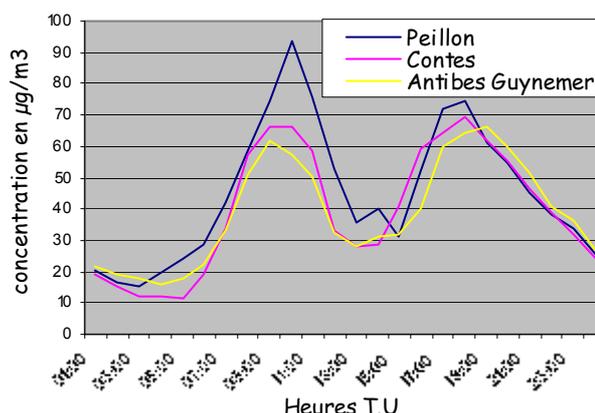
Polluants	SO ₂	CO*	PM10	O ₃	NO	NO ₂	Hydrocarbures
Moyenne	1,9	0,51	45,2	12,9	27,2	25,3	1 377
Maximum	26	1,4	233	67	222	93	1 725
Minimum	0	0	5	0	0	0	1 216

* : Les concentrations sont exprimées en µg/m³, sauf pour le CO dont l'unité est le mg/m³.

profil moyen journalier des polluants les plus significatifs



comparaison PM10 avec des stations fixes



Augmentations de NO et NO₂ le matin et en fin d'après-midi, qui correspondent aux « heures de pointe » du trafic. La différence des pics de NO s'explique par la réaction avec l'ozone (O₃ + NO → NO₂ + O₂). La courbe de l'ozone est caractéristique d'un site de plaine. Les fortes teneurs en PM10, sont semblables aux sites urbain et industriel des stations fixes.

Conclusion

Dépassement des normes : **Aucun**

Concentrations faibles pour la plupart des polluants (saison peu propice à la formation d'ozone) sauf pour les particules (PM10). Implantation justifiée d'une station de mesures pour ce polluant (forte probabilité de dépassement de l'objectif qualité).